ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 83952

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur la question des démarches à suivre pour les français expatriés de retour sur le sol national qui cherchent à récupérer leur permis français, échangé contre une *driver licence* dans leur État américain d'accueil. Cette question concerne beaucoup de nos compatriotes établis hors de France qui cherchent, après une expatriation enrichissante et agréable, à revenir dans leur pays dans des conditions optimales. Il demande par conséquent au Gouvernement de lui indiquer les démarches à suivre afin de récupérer un permis français valide après son échange avec une *driver licence*.

Données clés

Auteur : M. Frédéric Lefebvre
Circonscription : Français établis hors de France (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 83952
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 juin 2015, page 4856
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)